

ABONNEMENT

Saumur

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

En s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 SEPTEMBRE

Question d'opportunité

Le vœu émis par le Conseil général de Saône-et-Loire en vue d'obliger les fonctionnaires à envoyer leurs enfants exclusivement aux écoles laïques n'a pas seulement soulevé des protestations. Il a provoqué entre des hommes politiques importants du parti républicain une polémique intéressante et des déclarations qui méritent d'être relevées.

De cette polémique, les deux tenants principaux sont MM. Ranc et Spuller. Celui-ci a, au Conseil général de la Côte-d'Or, combattu l'adoption d'un vœu analogue à celui qu'avait voté le Conseil général de Saône-et-Loire. Il a, dans la *Republique française*, reproduit quelques-uns des arguments qu'il avait développés. M. Spuller a fait notamment observer que bon nombre de républicains qui ne sont point fonctionnaires usent pour eux de cette liberté qu'ils prétendent interdire aux autres; que l'interdiction décidée, il faudrait encore, ce qui ne paraissait pas possible, découvrir un moyen de sanction. Une option imposée par la loi deviendrait bien vite une insupportable tyrannie. Enfin la liberté d'enseignement a le droit d'être respectée.

M. Ranc, de son côté, s'est défendu de réclamer des mesures coercitives. Il se borne à demander que « les établissements religieux ne soient pas la pépinière où l'on choisisse soigneusement les fonctionnaires ». C'est un peu ce nous semble enfoncer une porte ouverte, car nul n'a assurément vu ou entendu dire que le gouvernement républicain fût jamais inspiré de semblables préoccupations. Les exemples contraires abondent. Auparavant M. Ranc avait été plus net et n'avait pas dissimulé son vif désir de voir abroger la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement.

Que si l'on est curieux de savoir pourquoi M. Ranc bat à demi en retraite et pourquoi M. Spuller se dit animé d'un si grand zèle pour la liberté de l'enseignement, les « dessous » de cette attitude ne sont pas bien difficiles à connaître. On les trouvera dans le discours même que M. Spuller a prononcé au Conseil général de la Côte-d'Or et dont le *Temps* n'a peut-être pas été très-adroit en reproduisant le texte. M. Spuller s'est notamment exprimé en ces termes :

« Quant au monopole de l'instruction, personne n'a demandé l'abrogation de la loi de 1850; j'y ai souvent songé avec de vieux républicains, mais nous nous sommes heurtés à des obstacles invincibles.

« Ce que vous demandez, c'est chose impossible; vous avez tort d'agiter ces questions, qui mettent le gouvernement dans l'embarras.

« Mes chers collègues, au nom des intérêts de la République, rejetez la proposition de M. Guéneau, parce qu'elle n'est pas bonne, parce qu'elle n'est pas pratiquée, parce que ce serait une cause d'inquiétude et de trouble; cette proposition ferait de la République un gouvernement de persécution et d'oppression. »

On le voit, nous nous trouvons en face d'une question non de principes, mais d'opportunité.

Que beaucoup de républicains et lui-même fussent fort désireux de voir disparaître la loi de 1850, M. Spuller ne le nie pas. Si on n'a pu poursuivre l'exécution de ce dessein, c'est parce qu'on s'est trouvé en face « d'obstacles invincibles ». Sans cela, on n'eût pas attendu sans doute et si on demande que cette question ne soit pas agitée, c'est parce qu'elle est de celles qui « mettent le gouvernement dans l'embarras ».

Le vœu d'interdiction lui-même est combattu par M. Spuller parce que ce serait une « cause d'inquiétudes et de troubles ».

De là, que conclure, sinon que les républicains — aussi bien les amis de M. Spuller que ceux de M. Ranc et quelques autres, — ne reculent devant l'entreprise de la suppression d'une liberté que parce que le moment ne leur paraît point venu de s'y essayer sans péril. Il faut bien laisser quelque chose à faire dans l'avenir. Le jour où les républicains seront assurés de ne pas rencontrer de résistance sérieuse, soit par la diminution de leurs adversaires, soit par l'abdication de quelques-uns de ceux-ci, ils pourront alors aller de l'avant, étant de ceux qui ont moins l'amour de Dieu que la crainte du diable, le diable étant ici le suffrage universel qui pourrait regimber.

Voilà pourquoi les républicains avisés n'aiment point qu'on soulève ces questions, tout en gardant leurs espérances pour l'avenir.

Les fêtes de la Savoie

Le voyage de M. Carnot se poursuit en Savoie sans incident remarquable.

A la réception qui a eu lieu à la préfecture, le Conseil général de la Savoie, celui de la Haute-Savoie, le clergé du diocèse de Tarentaise et celui du diocèse de Chambéry, le personnel de l'enseignement, les officiers de la 28^e division, ont été présentés au Président de la République.

L'archevêque de Chambéry, M^{gr} Lhuilleux, actuellement à Gex, s'était excusé par lettre de ne pouvoir accepter l'invitation à déjeuner que lui avait adressée le Président de la République. En son absence, c'est le doyen des vicaires généraux qui a présenté au Président de la République les membres du clergé.

En présentant le clergé de son diocèse, l'évêque de Tarentaise a adressé au Président le discours suivant :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous offrir les hommages et les vœux du clergé de la Tarentaise. Bien que la dernière entrée dans la grande famille française, la Savoie ne le cède à aucune autre province pour l'affection pour la France. Le clergé s'associe pleinement à ces sentiments patriotiques; aussi nous désirons voir régner partout l'union des esprits et des cœurs, basée sur le même amour de la justice et de la liberté, sur le même dévouement pour notre belle et chère patrie. Veuillez, monsieur le Président, agréer, avec nos hommages pour votre personne et la haute magistrature dont vous êtes

investi, nos vœux pour le succès de votre tâche. »

Les maires républicains ont ensuite serré la main du Président, qui a adressé une allocution en ces termes :

« Les communes de la Savoie ont montré bien des fois leur attachement et leur amour pour la France. J'étais sûr de trouver leurs représentants réunis en aussi grand nombre à l'occasion de la fête patriotique que nous célébrons aujourd'hui. A tous j'offre mes vœux de prospérité. Au revoir, mes amis. »

EMIGRANTS RECONDUITS A LA FRONTIÈRE

Le *XIX^e Siècle* dit que sur l'ordre du ministre de l'intérieur, les émigrants venant d'Italie à destination de l'Amérique et qui allaient à la gare Saint-Lazare prendre le train de dix heures du soir, ont été avisés que par suite de la quarantaine imposée par les Etats-Unis, le transatlantique la *Champagne* ne pourra embarquer que les passagers de première et de seconde classe.

Les émigrants ont été reconduits, malgré leurs protestations, à la gare de Lyon et dirigés sur Modane où les frais de nourriture leur seront remboursés.

Une mesure identique sera prise à l'égard des émigrants alsaciens-lorrains.

Québec, 5 septembre. — Le gouvernement de la province a demandé au gouverneur général d'aviser le consul britannique de Dieppe que les réfugiés russes que l'on refuse de recevoir à New-York ne seront pas un plus reçus au Canada.

La température, qui s'est subitement abaissée, semble avoir favorisé la décroissance du choléra.

Une légère amélioration s'est fait, en effet, sentir à Paris et au Havre.

Tirages Financiers

Ville de Paris 1886

Hier matin a eu lieu au Palais de l'Industrie le 23^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal 1886.

Il a été extrait de la roue 50 numéros.

Le numéro 691,416 gagne 100,000 francs.

Le numéro 51,224 gagne 50,000 francs.

Les numéros 141,901 — 4,709 — 377,454 — 213,662 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 644,655 — 682,390 — 97,320 — 80,775 gagnent chacun 5,000 francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 septembre 1892.

Le marché éprouve une certaine hésitation assez naturelle, après une hausse violente sans réaction. On éprouve du reste le besoin d'avoir une orientation avant d'entamer une nouvelle campagne. Le 3 0/0 reste à 100.47; le 4 1/2 à 105.60.

La Rente Italienne est toujours l'objet de demandes à prime au 15 et fin courant, qui soutiennent son prix de 92.67.

L'Extérieure très discutée s'inscrit à 65 3/4. Le Russe nouveau cote 79.60 et l'Orient rons de 67.70.

L'action de la Banque de France ne donne plus lieu qu'à de rares transactions aux environs de 4,150 fr.

Le Crédit Foncier reste en ferme tendance à 4,122. Les demandes de prêts nouveaux prouvent que les emprunteurs continuent à s'adresser à l'institution malgré la baisse générale du taux de l'intérêt. La Banque de Paris conserve son avance à 680.

La Société Générale est toujours favorisée par des demandes au comptant, elle reste demandée à 485.

Les Chemins Economiques valent 426 fr. Informations financières. — On peut se faire une idée de la situation critique des finances de la province de Cordoba par ce détail que nous recevons de notre correspondant même de Cordoba, que la dette de la province qui se chiffrait en 1876 par 200,000 piastres, dépassait en 1892 le chiffre fabuleux de 122 millions de piastres.

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

Conseil municipal de Saumur

Séance du samedi 3 septembre

M. Vinsouneau, maire, préside la séance, assisté de ses deux adjoints, MM. Poitevin et Peton, et de MM. Galbrun, Coutard, Péan, Doussain, Bonneau, Roland, Bribard, Poisson, Lacroix, Girandier, Grosbois, Rivain, Hubert, Boisson, Piéron, Lamy, Guibert, Langlois et Julienne Simon.

M. Coutard, nommé secrétaire s'excuse. Ses occupations ne lui permettent pas d'accepter. M. Doussain prend sa place et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Après quelques explications que provoque M. Coutard, ce procès-verbal est adopté.

TRAMWAYS SAUMUROIS

M. le Maire rappelle que dans la précédente séance il a entretenu ses collègues des démarches faites par MM. Royer et C^{ie}, électriciens à Paris, pour que le Conseil municipal leur fût favorable et qu'ils puissent acheter à l'amiable les tramways de Saumur.

A la vapeur comme force motrice, ils substitueraient l'électricité. Ce mode de traction ne permet que des trains légers, n'ayant pas plus de 25 mètres de longueur, la puissance des accumulateurs ne dépassant pas huit tonnes. Tandis que les trains avec locomotives peuvent avoir 60 mètres de longueur. Donc, moins d'encombrement dans la ville.

Il n'y a pas de fumée avec l'électricité et ces machines ne sont pas un objet d'effroi pour les chevaux.

La Ville, ajoute M. le Maire, n'a pas à se préoccuper du côté financier de cette société, cela regarde le ministre des travaux publics. Le cautionnement de cette nouvelle entreprise sera de 80,000 fr.

M. Coutard demande que la nouvelle société soit tenue de changer les rails dans la traverse de la ville et d'adopter le système Brocca.

M. Vinsouneau assure que le nouveau cahier des charges est plus sévère que l'ancien et que l'administration des ponts et chaussées y tiendra la main.

(Espérons-le! Cela pourra être, pourvu que

la politique et les politiciens ne s'en mêlent pas. Ce n'est un secret pour personne : si certains gros bonnets républicains n'avaient pas été engagés dans les tramways, nos ingénieurs et sous-ingénieurs n'auraient pas mis tant de bienveillance. Il y a beau temps qu'un simple mortel aurait payé cher la dégradation causée à la voirie.)

SERVICE DES EAUX

Le maire demande au Conseil un crédit de 4,000 fr. pour rachat de matériel du service des eaux ; ce matériel devant être revendu, cette même somme rentrera en caisse.

La somme est votée.

Le maire donne ensuite connaissance du nouveau tarif des fournitures et travaux d'installation d'eau chez les particuliers.

Pour certains articles, la réduction est de 20, 30, 40, 50 0/0 et au-dessus sur le tarif de la société Fortin Herrmann.

La Ville se charge du branchement sur la voie publique et conduit l'eau jusqu'au compteur. Chacun traitera ensuite avec un plombier de son choix.

M. Langlois craint qu'en ce temps de syndicat, les plombiers ne s'entendent et fassent aux particuliers des conditions trop dures. Les conseillers trouvent les craintes de leur collègue quelque peu exagérées.

Les plombiers de Saumur ne seront jamais aussi exigeants que MM. Fortin Herrmann, dont l'administration a dû jadis accepter le tarif, au détriment des industriels de la ville.

Nous donnerons prochainement le nouveau tarif.

ÉCOLES DES PONTS. — THÉÂTRE

M. Roland, rapporteur de la commission de l'instruction publique, prend place au bureau et donne lecture des décisions de cette commission en ce qui concerne les changements sollicités de transfert de l'école de filles du quartier des Ponts à l'école maternelle et réciproquement.

Ce changement est impossible ; il entraînerait une dépense de 25,000 fr. Mieux vaudrait construire à nouveau dans un autre terrain. Mais la commission reconnaît que dans ces deux établissements il y a des réparations à faire, des améliorations à apporter.

Le maire propose donc au Conseil de ne pas faire droit à la demande des pétitionnaires.

Quant aux inconvénients signalés par le mauvais voisinage de cabarets mal fréquentés, c'est affaire de la police, et M. le commissaire a été invité à exercer une surveillance de plus en plus grande.

Le Conseil vote suivant les conclusions du rapport.

D'après l'avis du maire, le Conseil renvoie à la commission des bâtiments la restauration de la loge de MM. les officiers au Théâtre et celle des salons derrière les loges d'avant-scène de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire.

ÉCOLE DE NATATION

Le traité passé avec M^{me} Roland pour l'entreprise des bains de la Loire prend fin cette année. M^{me} Roland demande un renouvellement.

Le maire sait que cette installation laisse beaucoup à désirer et propose de renvoyer la question à la commission des finances qui étudiera de nouvelles propositions à faire à la demanderesse.

CAISSE SCOLAIRE

La commission de la caisse scolaire est à renouveler. Elle se compose du maire, de l'inspecteur primaire, des trois délégués cantonaux et de neuf membres pris dans le Conseil et en dehors. Le mandat de ces derniers expire cette année. Ils sont rééligibles. Le Conseil les maintient. Ce sont : MM. Peton, Coutant, Luard, Lemarinié, Langlois, Rivain, Mathieu, Lamy, Roland.

L'OCTROI À LA GARE D'ORLÉANS

La nouvelle disposition de la gare d'Orléans va nécessiter un nouveau bureau. La Compagnie avait bien offert un emplacement dans ses bâtiments, mais la Ville a plus d'avantage à construire un petit poste en brique et en bois pour y loger deux employés. Cette construction permettra de supprimer la guérite établie sur la route de Saint-Lambert-des-Levés. Le personnel de la gare fera la surveillance de la route, et c'est en cela qu'il y a avantage, malgré l'indemnité de 120 fr. de logement qu'il faudra donner au receveur chargé du service de la gare.

Le Conseil approuve.

La gare nouvelle sera ouverte le 19 septembre.

SERVICE DES VIDANGES

M. le Maire, après de longs pourparlers, est arrivé à conclure un traité pour les vidanges de la Ville avec M. Guénault, aujourd'hui seul entrepreneur à Saumur.

D'après le nouveau tarif, la Ville paiera pour les établissements municipaux 5 fr. le mètre cube au lieu de 4 ; les particuliers, 6 fr. le mètre cube pour les fosses étanches.

Pour les fosses non étanches, le prix sera débattu entre les propriétaires et M. Guénault.

En cas de contestation, l'architecte de la ville sera seul juge en dernier ressort.

M. Guénault voulait 12 fr. pour ces fosses. Ce prix a paru exagéré ; 7 à 8 fr. semblent suffisants.

M. Coutard demande si l'entrepreneur a l'autorisation de travailler le jour. Oui, pour les fosses étanches, répond M. le Maire.

Le Conseil approuve.

CRÉDIT POUR LE COLLÈGE DE FILLES

Le maire demande un nouveau crédit de 4,402 fr. 50 pour solder la création du cours de 6^e année décidé précédemment par le Conseil. L'Etat affecte à ce même cours 4,702 francs 50.

Il demande également le vote d'un crédit de 5,108 fr. 49 pour l'internat. Il y a un déficit d'environ 3,000 fr., plus 1,500 fr. de créances irrécouvrables.

Le Conseil ne met pas d'opposition.

SOUTIEN DE FAMILLE

Le Conseil donne un avis favorable au sieur Rabier, père de six enfants, lequel a présenté une demande de soutien de famille.

DEMANDE DE BOURSE

Le Conseil renvoie à la commission de l'instruction publique une demande de bourse pour le collège de jeunes filles faite par M. Texier, concierge du Palais de Justice.

M. Texier a deux enfants issues d'un premier mariage ; l'une a 8 ans, l'autre 4.

Le maire trouve que la situation est digne d'intérêt ; mais les enfants sont jeunes et c'est un précédent ; en outre, les écoles communales peuvent recevoir ces fillettes.

SITUATION SANITAIRE

M. le Maire donne lecture du bulletin sanitaire que nous avons publié hier. Il est bien fait pour couper court aux rumeurs fâcheuses que le public se plaît à propager en ce temps d'épidémie et qui n'ont rien de fondé pour notre ville.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

M. Langlois, président de la société de gymnastique, demande à ses collègues de venir en aide à cette société qui se trouve endettée.

Il sollicite un emplacement au Champ de Foire pour le préau et le paiement de six mois de loyer qu'elle reste devoir.

Le maire ne pense pas que la Ville veuille s'engager à couvrir le déficit que les diverses associations de Saumur peuvent avoir par suite de mauvaise administration ou autres causes. Il engage M. Langlois à formuler sa demande dans un rapport qui sera soumis à la commission des finances.

MUSIQUE MUNICIPALE

— Songez à la Musique municipale ! s'écrie à son tour M. Bribard ; cette société réclame depuis longtemps un kiosque.

Le maire. — La chose est décidée en principe, car la Ville est bien redevable vis-à-vis de cette musique pour son dévouement sans bornes.

M. Bribard. — A Tours, j'en ai remarqué un très convenable qui n'est que de 5,000 fr.

Le maire. — Nous ferons venir des devis de diverses maisons pour les mettre en concurrence.

Sur ce, la séance est levée.

BRULÉE DANS SON LIT

Hier, dans l'après-midi, un terrible accident est arrivé à Saumur, rue de la Petite-Douve, chez M. Douet, plâtrier.

M^{me} Douet avait couché toute habillée sur un lit sa fillette, âgée de 21 mois.

L'enfant, en s'éveillant, prit des allumettes

et les fit enflammer. Le feu se communiqua à la couverture, aux draps et aux vêtements de la petite fille.

A ses cris, sa mère et sa bonne accoururent, étouffèrent le feu, mais déjà le mal était trop grand.

La pauvre enfant a passé une nuit affreuse, et, malgré les soins du docteur Perreau, elle a succombé ce matin après des souffrances atroces.

ACCIDENT CAUSÉ PAR UN VÉLOCIPÈDE

Dimanche, dans l'après-midi, deux jeunes gens faisaient une promenade en vélocipède sur la route de Villebernier, lorsqu'en passant au Chapeau l'un d'eux heurta le sieur Duchemin, qui passait, et le renversa.

Dans cette chute, Duchemin s'est fracturé un bras.

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE

Voici le résultat d'un match de 50 kilomètres, couru dimanche par des amateurs de Saumur :

Parcours : Les Tuffeaux, Les Rosiers, Allonnes et Saumur :

M. Delcamp a fait le parcours en 4 h. 45.

M. Jovenelle est arrivé 33 minutes après.

M. Amy a crevé son pneumatique à Genes.

M. Delcamp montait une bicyclette Phebus à pneumatique Nivet.

ADJUDICATION DE FROMENT POUR LA MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT

Samedi a eu lieu, à la Préfecture, une adjudication pour une fourniture de 420,000 kilogrammes de froment à la Maison centrale de Fontevault.

L'adjudication a été divisée en quatre lots. En voici les résultats :

Premier lot. — M. Urbain Beauvils, à Varennes-sur-Loire, adjudicataire au prix de 24 fr. les 100 kilos.

Les trois autres lots ont été adjugés à M. Chevalier-Rossignol, au prix de 24 fr. 25 les 100 kilos.

Le crime de Marans

Dimanche matin, pendant la première messe, entre sept et huit heures, un double crime a été commis à Marans, arrondissement de Segré. Voici comment il a été découvert :

Une jeune domestique du fermier Joubert, qui demeure au Puits-de-la-Ville, commune de Marans, en revenant de la messe, fut horriblement effrayée en apercevant, dans la cour de la ferme, le cadavre du jeune enfant de son maître, âgé de cinq ans, dont le crâne était tout ensanglanté et fendu. Folle de terreur, elle courut jusqu'à Marans prévenir M. Joubert qui s'y trouvait encore.

Celui-ci revint en toute hâte, et un specta-

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Il fallait que M. Loubert eût une profonde connaissance ou un merveilleux instinct du caractère de sa fille pour oser lui parler ainsi. Éléonore le sentit, et pour éluder la nécessité de s'offenser de ce langage, elle feignit de n'avoir compris qu'une partie de l'observation de son père.

— Je croyais que vous n'aimiez pas la noblesse, lui dit-elle doucement...

— Je déteste l'ancienne, c'est vrai ; mais celle d'hier qui ressemble à celle de demain, je ne la hais pas. On sait du moins pourquoi elle a été donnée à ceux qui la possèdent.

— Il en serait de même de l'autre si on faisait l'histoire au lieu de lire la Gazette, reprit Éléonore qui ne tenait pas autrement à son idée, mais qui n'était pas fâchée d'engager son père dans une discussion qui lui fit perdre de vue ses idées de prochain mariage.

Mais M. Loubert n'était pas homme à se

détourner d'un but positif pour s'amuser à caresser une marotte, quelque chère qu'elle lui fût. L'union de sa fille avec son neveu avait été le rêve de toute sa vie, et, depuis quelques mois, il la regardait comme une nécessité de sa situation personnelle. Aussi la réponse qu'il fit à sa fille allait également à l'habile diversion de cette dernière et à sa propre pensée.

— Tu parles comme si tu espérais épouser un duc et pair.

— Cette folie n'est jamais entrée dans mon cerveau, mon père : rendez plus de justice au bon sens de votre fille.

— Ma foi, que veux-tu que je suppose, quand je te vois refuser le plus beau parti du pays et même des pays voisins ?

— J'ai demandé du temps pour réfléchir, ce n'était pas refuser.

— D'accord, mais avec tes délicatesses, si ma sœur trouve quelque chose de mieux pour son fils, elle se prévaut de tes hésitations pour rompre avec nous.

— Eh bien ! mon père, pensez-vous que je reste fille pour cela ? répondit Éléonore en s'appuyant gracieusement sur le dossier du fauteuil de son père.

— Je ne dis pas cela : mais tu épouseras quelque gentilhomme qui aura du mépris pour toi et qui t'apportera une quarantaine de mille livres de rentes.

— Si je fais cela, c'est que vous l'aurez voulu, car vous savez que de moi-même je ne décide rien.

— Témoin aujourd'hui, fine bouche, répliqua M. Loubert en s'adoucissant.

— Je n'ai pas eu le temps de vous consulter, c'est pour cela que j'ai répondu vaguement, afin d'être, quoi qu'il advint, en mesure de ne faire que votre volonté.

— Vraiment ! telle a été ton idée ?

— S'il en eût été autrement, j'aurais répondu franchement oui ou non.

— Au fait, c'est vrai... Mais voilà comme je suis, je me fâche toujours sans savoir le fond des choses. Alors tu m'autorises à envoyer un exprès demain matin à ma sœur, pour lui dire que le mariage se fera quand elle voudra ?

— Certainement : c'est bien comme cela que j'ai pensé que les choses s'arrangeraient, grâce à vous... Écrivez à ma tante que Léonce me plaît, que je l'aime et que je serai très-hauteuse de l'épouser.

M. Loubert n'avait pas beaucoup d'esprit, et, excepté en affaires d'argent, encore moins de finesse ; mais il était doué d'un prodigieux bon sens, et si les causes d'une démarche lui échappaient quelquefois, il en jugeait merveilleusement les conséquences.

Il se retourna brusquement sur son fauteuil pour faire face à sa fille, toujours appuyée sur le dossier, releva ses lunettes sur son front, et attacha un regard interrogateur sur le visage impassible d'Éléonore.

— Je ne dirai pas une pareille absurdité, alors même qu'elle serait vraie. Madame Granval sait très-bien que son fils ne peut pas tourner la tête d'une fille comme toi.

— Alors que lui écrirez-vous ? Si elle ne croit pas à mon affection pour Léonce, elle s'imaginera que je l'épouse pour sa fortune.

— Elle est capable de s'imaginer cela, dit M. Loubert d'un ton goguenard. Alors, continua-t-il comme frappé d'une réflexion soudaine, il serait possible que tu n'eusses pas fait une chose si maladroite en demandant un délai de trois mois pour te décider ; car autant il serait extraordinaire que tu te fusses prise d'une passion subite pour ton cousin, autant il sera facile d'expliquer à sa mère que

de horrible s'offrit à ses yeux. Dans la cour de sa ferme gisait le cadavre de son enfant. Étonné de ne pas voir son domestique Perron, il courut à l'écurie dont la porte était ouverte, et là, il se trouva en présence d'un second cadavre. Le malheureux Perron gisait à terre, la nuque et le crâne fendus, la cervelle jaillissant d'une profonde entaille. Il respirait encore.

M. Joubert envoya immédiatement prévenir M. le maire de Marans, qui avisa le parquet de Segré. On n'eut pas de peine à se convaincre que le vol était le mobile du crime. En effet, le tiroir d'une armoire, fermé à clef, avait été fracturé à l'aide d'une double pesée dont les traces étaient très apparentes, et une somme de 3,000 fr., en or et en billets, qui s'y trouvait enfermée dans un portefeuille, avait disparu, ainsi qu'une autre somme de 150 fr. contenue dans un autre portefeuille.

Le parquet de Segré ne tarda pas à arriver, et procéda aux constatations légales. On essaya de faire parler le domestique Perron qui, comme nous l'avons dit, respirait encore, mais il fut impossible de lui arracher un mot qui pût éclairer la situation. Il rendit le dernier soupir vers dix heures et demie.

Voici comment l'on suppose que le crime a dû être commis. Le voleur a profité du moment où il croyait tout le monde à la messe. Il devait être, en tous cas, au courant des habitudes de la maison et savoir que M. Joubert avait hérité tout récemment et vendu son grain la semaine dernière. Après s'être emparé de la somme de 3,450 fr., il a été aperçu par le pauvre petit Joubert, qui jouait dans la cour, à cent mètres de l'écurie. Il le frappa avec l'instrument qui avait servi à faire les pesées, probablement une hachette.

Mais le domestique, attiré par les cris de l'enfant, dut se montrer dans l'écurie. L'assassin se précipita alors sur lui et lui fit subir le même sort qu'à l'enfant de M. Joubert.

Le parquet de Segré est resté toute la journée sur les lieux, mais l'instruction est particulièrement difficile. L'assassin, en effet, a eu le soin de ne pas abandonner son arme sur le lieu du crime. Il se peut, en outre, qu'on se trouve en présence de plusieurs coupables. Cet épouvantable crime a jeté la consternation dans toute la contrée. (Patriote.)

ANGERS. — *Audacieux voleur.* — Dimanche, dans l'après-midi, un individu passant devant le magasin de M. Goujon, fabricant de vélocipèdes, s'arrêta et se mit à examiner les véhicules. Puis, tout à coup, il enfourcha une bicyclette et il fila à fond de train sous les regards ébahis du garçon de magasin et disparut au détour d'une rue. On ne sait quelle direction le voleur a prise.

L'instrument valait 600 fr. C'est la deuxième fois, paraît-il, que pareille histoire arrive cette année à M. Goujon.

tu t'es attachée à lui d'une de ces affections calmes et sérieuses qui font les bons ménages. — Ainsi le hasard m'aurait bien inspirée ? — Je le crois si bien que je n'écrirai pas à ma sœur. L'essentiel pour moi est que je sois sûr de tes dispositions, et puisque tu aimes, dis-tu, Léonce, il ne te sera pas difficile de le laisser voir à sa mère avec de certains ménagements.

Éléonore baissa les yeux sans répondre. Elle éprouvait une sorte de honte d'avoir trompé son père, et elle arrangea la souffrance intérieure qu'elle en ressentait, de manière à lui donner la touchante apparence d'un sentiment de pudeur bien naturel dans sa position.

Pendant cette même journée, Suzanne n'avait été préoccupée que des douleurs maternelles de madame Granval ; aussi profita-t-elle de la liberté plus complète que lui laissait l'absence de cette dernière pour écrire à son amie Claire de Royan. Nous citerons encore cette lettre, comme cela nous arrivera chaque fois que la correspondance des deux orphelines pourra contribuer à répandre de l'intérêt sur notre récit ou ajouter à la clarté des événements et au développement des caractères.

« J'ai le cœur si rempli de tristesse, ma

M. CARNOT A POITIERS

M. le Maire de Poitiers adresse aux habitants de la ville de Poitiers la proclamation suivante :

« HABITANTS DE POITIERS,

» M. le Président de la République a bien voulu accepter l'invitation que nous lui avons adressée en votre nom ; il s'arrêtera dans notre ville le 15 et le 16 septembre, avant et après la revue qui doit terminer les grandes manœuvres.

» Votre municipalité ne négligera rien pour préparer au chef de l'État une réception digne de lui. Mais, pour que cette réception ait tout l'éclat désirable, nous avons besoin de votre concours.

» Ce concours, nous le demandons à votre patriotisme, auquel on ne s'est jamais adressé en vain. L'hôte illustre que nous attendons est le représentant de notre chère Patrie, la personnification de la France. Tous, sans exception, vous voudrez lui faire un cordial et chaleureux accueil, et son entrée dans notre ville sera une véritable ovation.

» CHERS CONCITOYENS,

» Les populations voisines, accourues de tous les points du département, viendront en foule acclamer avec vous le premier magistrat de la République. Il faut qu'elles trouvent notre ville en fête ; il faut que Poitiers se montre digne de l'honneur qui lui est fait.

» Nous prions instamment les commerçants, les industriels, en un mot les habitants de chaque quartier, de se concerter entre eux, pour que toutes les maisons soient pavisées et illuminées, et pour que les rues que doit traverser le cortège présidentiel soient brillamment décorées. — Vive la République !

» Le maire : ARREN. »

Le Congrès Rabelaisien

L'ouverture du 7^e congrès rabelaisien aura lieu à Tours, le jeudi 22 septembre courant, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, à l'occasion du concours littéraire annexé à l'Exposition nationale. Les séances se tiendront dans la salle des fêtes où l'entrée sera gratuite. On nous communique à ce sujet l'avis suivant :

« Ceux qui fouillent les vieux écrits, chartes et parchemins auront trestous le droit de dire leurs pensers en hault vol sur beaux faits inédits dans l'histoire du Maistre.

» Quand moult auront viré les langues florissies d'esprit sapiens, mieux plairont aux gousiers les beuveries en l'hostellerie de la Lamproye, reconstituée dans l'Exposition.

» A la vesprée, pour fester encor dignement Rabelais avecque Pantagruel et Gargantua, les doulx admirateurs d'iceulx houteront nappe et couvert en grand banquet (10 fr. par teste) à Saint-Avertin pour le ventre s'enfler comme

chère Claire, que quoique je vous aie écrit ce matin, je veux encore causer avec vous ce soir. C'est de cette pauvre madame Granval que je vous parlerai, et rien que d'elle, car je ne saurais penser à autre chose.

» Son malheur est irréparable, j'en ai eu dix fois la preuve ce matin, et cependant je n'ai vu Léonce qu'au déjeuner et quelques minutes dans le salon, avant son départ pour Courville, où sa mère l'a conduit cette après-midi. Je ne sais rien de plus affligeant que le spectacle de cette douleur qui n'est pas même soupçonnée de celui qui la cause, quoique parfois des choses insignifiantes ne lui échappent pas. C'est le cœur de Léonce plus que son intelligence qui est dans l'inertie. Il ne manque pas d'une certaine justesse dans l'esprit, mais du moment qu'il s'agit d'apprécier un fait qui doit mettre en action la partie divine de son âme, il n'entend plus rien, ne voit plus rien, ne sent rien. L'affection, la reconnaissance, le dévouement, lui sont inconnus, sans qu'il ait les défauts opposés à ces nobles penchants. Je ne vous donnerai qu'une seule preuve de cette triste réalité : il a été impossible lui faire comprendre ce matin qu'il avait des obligations à l'ami qui s'est dévoué

un gentil ballon de mets accommodés à soins menus.

» S'étonneront aussi courtoisement avecque jus de Médoc et Bourgoigne et la purée septembrale de Vouvray remplacera moult avantageusement mousse de Champaigue.

» Au milieu de saine et large gayté francoise, sçavants esbaudis, escholiers joyeux et gentes escholieres, bouchette souriante, iront francs de cœur dès l'aube suivante à Chinon en moult honneste et festoyant pèlerinage, ousques n'aura été veü plus belle feste épistolaire. »

Les adhésions seront reçues jusqu'au dernier moment par la Société littéraire des amis et admirateurs de Rabelais, à Tours. Pour le banquet, s'adresser d'avance à M. Audiger, vice-président, membre du conseil municipal de Tours.

LA PLANÈTE MARS

M. Flammarion vient de communiquer à l'Académie des sciences les mesures qu'il a prises du diamètre de la planète Mars.

Il résulte de ces mesures que le diamètre adopté par Le Verrier est beaucoup trop grand, d'un sixième environ.

D'après les nouvelles mesures, le diamètre de Mars est de 6,753 kilomètres, et sa surface est de 143 millions de kilomètres carrés, qui se partagent entre 77 millions de kilomètres de terres et 66 millions de kilomètres d'eaux. La surface habitable paraît être cinq à six fois celle de l'Europe.

La nouvelle répandue par un journal sur la prétendue invisibilité des canaux de Mars est absolument fausse. C'est le contraire qui est vrai. Jamais on ne les a si bien vus que cette année, notamment à l'Observatoire de Juvisy.

Mars va encore briller pendant trois mois au-dessus de nos têtes.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 5 septembre. — Joseph-Auguste Gasnier, rue de l'Hôtel-Dieu ; — Marguerite-Madeleine-Victorine Aubert, rue des Capucins.

DÉCÈS

Le 5 septembre. — Fernande Tessier, 9 ans, rue Notre-Dame.

Le 6. — Elisabeth-Jeanne-Emilie Douet, 21 mois, rue de la Petite-Douve.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un Dimanche à Paris

Train de plaisir à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 11 septembre.

Ce train partira dans la soirée du 10 septembre.

Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 11 au 12 septembre.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de :

Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtelleraul, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-sur-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 40 septembre.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Septembre 1892

3 0/0.	100 37
3 0/0 amortissable.	100 05
4 1/2.	105 50

Pièces Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

Dernières Nouvelles

Paris, 6 septembre, 12 h. 22 soir.

Un télégramme de Metz annonce que les manœuvres impériales sont contremandées.

Les troupes regagnent leurs garnisons.

Les préparatifs de réception de l'empereur Guillaume sont suspendus.

Il paraît certain que la visite de l'empereur d'Allemagne à Metz n'aura pas lieu.

HAVAS.

Marché de Saumur du Samedi 3 Septembre

Froment-commerce, Phectolitre	17 25	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	17	Veau	1 60
Méteil	14	Mouton	2 40
Seigle	11 10	Porc	1 60
Orge	11 50	Poulets la couple	3 25
Avoine	8	Dindonneaux	9
Sarrasin	11	Canards	3 50
Haricots blancs	24	Oies	8
Haricots rouges	22	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	Œufs la douzaine	85
Noix	12 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	110
Châtaignes	—	Luzerne	110
Sel les 100 kil.	15	Paille	40
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	Charbon de terre	4 50

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Thomas Doré

Par jugement en date du 2 septembre 1892, le sieur Thomas Doré, chemisier, demeurant à Saumur, rue du Portail-Louis, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Boutaud a été nommé juge-commissaire et M. L. Proust syndic provisoire.

Pour extrait, Le Commis-Greffier, E. FORTIER.

mari. Il y aurait encore bien du bonheur dans cette vie qui ne demande qu'une tête calme et un cœur ardent.

» Quoique madame Granval et son fils soient absents pour toute la journée, je ne suis pas seule au château, car j'y ai un nouvel ami, à l'affection naissante duquel je suis déjà fort sensible. Il est jeune, beau, craintif et malheureux, c'est plus qu'il n'en faut, me direz-vous, pour se faire aimer. J'ajouterai, pendant que je suis en bon train de confidences, que cet ami est à mes pieds tandis que je vous écris, et que je suis souvent dérangée et émue par ses soupirs.

» Comme je ne veux pas vous mettre l'esprit à la torture, je vous dirai sans plus tarder que ce beau soupirant est un magnifique lévrier ramené par Léonce. Le pauvre animal m'a prise en grande affection, et pendant l'absence de son maître, il ne m'a pas quittée un seul instant. M. Granval le tyrannise de la manière la plus cruelle en l'empêchant de courir et en l'obligeant à nager. Ce matin, j'ai pris sa défense, et c'est depuis ce moment qu'il s'est attaché à moi.

» J'entends le bruit de la voiture de madame Granval ; il faut donc que je termine cette lettre, ma chère Claire, ne me grondez pas de vous l'avoir écrite ; j'étais triste : qu'aurais-je fait ? Adieu.

» Mardi soir.

» SUZANNE. »

(A suivre.)

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).

VENTE

Sur licitation
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
ENTRE MAJEURS ET MINEURS
DE DIVERSES

Parcelles de Vigne TERRE, CAVES

Situées communes du Vaudelnay-Rillé et du Puy-Notre-Dame.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le quatre août mil huit cent quatre-vingt-douze.

A la requête de :

1^o M. Jean Desloges, propriétaire, demeurant à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire) ;

2^o Madame Louise Pias, cultivatrice, veuve de Jean-Baptiste Desloges, demeurant à Sanziers, dite commune du Puy-Notre-Dame, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs, Jean-Baptiste Desloges et Marie Desloges, en ce qui concerne la vente des biens dépendant de la communauté des époux Desloges-Morin, et en son nom personnel en ce qui concerne les immeubles de la communauté d'entre elle et son défunt mari et les autres ;

3^o M. Jules Chicotteau, propriétaire, demeurant à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame, au nom et comme subrogé-tuteur, faisant fonction de tuteur des mineurs Desloges, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur mère, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Montreuil-Bellay, le trois juillet mil

huit cent quatre-vingt-douze ;

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou lui dûment appelé de :
M. Jean Clée, cultivateur à Chavannes, commune du Puy-Notre-Dame, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Desloges, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Montreuil-Bellay, le seize août mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur licitation aux enchères publiques, entre majeurs et mineurs, des biens ci-après désignés.

Commune du Vaudelnay-Rillé.

Premier Lot.

1^o Un morceau de vigne, aux Eaubues de Sanziers, joignant au couchant le chemin, au levant Bouchard et Goufry, au midi Bouchard, et au nord Chateigner et autres, contenant vingt ares trente-deux centiares. Mise à prix 400 fr.

Deuxième Lot.

2^o Un morceau de terre, sur le Thouet, joignant au levant Delaleu, au couchant Bouchard, au nord veuve Malécot, au midi un chemin, contenant quatre ares quarante centiares. Mise à prix 25 fr.

Commune du Puy-Notre-Dame.

Troisième Lot.

3^o Une vigne, aux Groselliers, joignant au midi et au couchant Madame Malécot, au nord Daburon, au levant Gaudin, contenant deux ares soixante-quatre centiares. Mise à prix 25 fr.

Quatrième Lot.

4^o Un morceau de vigne, dans les Broilliers, joignant au midi François Gaudin, au nord M. Charrière, au levant Audouard, au couchant Charles Joulain, contenant dix ares. Mise à prix 40 fr.

Cinquième Lot.

5^o Un morceau de terre, dans les Gruges, joignant au midi M. Mayaud, au nord Delaleu, au levant Chicoteau et Brevet, au couchant la grande route, contenant trois ares trente centiares. Mise à prix 20 fr.

Sixième Lot.

6^o Un morceau de terre, aux Prineaux, joignant au midi Charbonnier et Joseph Chateigner, au nord un chemin, au couchant Got, contenant dix-sept ares cinquante centiares. Mise à prix 200 fr.

Septième Lot.

7^o Un morceau de terre, sous la Ville,

joignant au nord et au midi Madame veuve Malécot, au levant Chateigner, au couchant Chouteau, contenant cinq ares vingt-huit centiares. Mise à prix 100 fr.

Huitième Lot.

8^o Un morceau de terre, aux Prineaux, joignant au midi M. Roger, au couchant M. Michel Thirault, d'une contenance de un are soixante-seize centiares. Mise à prix 20 fr.

Nouvième Lot.

9^o Un morceau de terre, dans les Brailiers, joignant au levant Guiffard, au midi Godicheau, au couchant Thirault, au nord un chemin, contenant quatre ares quarante centiares. Mise à prix 20 fr.

Dixième Lot.

10^o Un morceau de terre, au Pré-Durandea, joignant au midi Travaillé, au levant Goutavarava, au nord M. Mayaud, au couchant un chemin, contenant quatre ares quarante centiares. Mise à prix 25 fr.

Onzième Lot.

11^o Une cave, sise à Sanziers, commune du Puy, et deux petits caveaux, ouvrant dans cette cave, joignant d'un côté Tremblay, d'autre côté Marquet. Mise à prix 75 fr.

Douzième Lot.

12^o Une autre cave, à Sanziers, avec petite cour devant, joignant au nord une cave du père Desloges. Mise à prix 50 fr.

Treizième Lot.

13^o Un morceau de terre, sur les Préaux, joignant au midi Parineau, au levant Gaudin, au couchant Gay, au nord M. Bourreau et autres, contenant neuf ares vingt centiares. Mise à prix 100 fr.

Quatorzième Lot.

14^o Une vigne, aux Grouelles, joignant au midi veuve Malécot, au couchant la même, au levant Daburon, contenant huit ares quatre-vingt centiares. Mise à prix 80 fr.

Quinzième Lot.

1^o Un morceau de terre, aux Terres-Noires, joignant au nord Gay, au couchant Godicheau, contenant trois ares trente centiares.

2^o Un morceau de vigne, aux Grouelles, joignant au midi Daburon, au couchant Desloges, au levant Carret, au nord le chemin, contenant quatre ares quarante centiares.

3^o Un morceau de terre, aux Grouelles, joignant au levant Morin, au nord Guyard, au midi Godicheau, au couchant Rouleau, contenant trois ares trente centiares.

4^o Une vigne, sise aux Grouelles, joignant au levant Desloges, au couchant Madame

Malécot, au midi Turpault, au nord un chemin, contenant quatre ares quarante centiares.

5^o Un morceau de vigne, sis aux Grouelles, joignant au couchant Robert, au midi Tuant, au levant Desloges, au nord le même, contenant huit ares quatre-vingt centiares ; ces cinq parcelles sont grevées d'une rente perpétuelle de quinze francs due à Madame Louise Malécot, veuve de Gustave Besnard. Mise à prix 10 fr.

Seizième Lot.

1^o Une cave à cheminée, à Sanziers, autre cave y attenante, place à fumier, puits dans la dernière cave, communauté à la cour, joignant M. Godicheau ;

Et deux ares soixante-quatre centiares de chenevière, aux Prineaux, commune du Puy, joignant représentants à veuve Got, Jacques Got et Audouard, contenant deux ares soixante-quatre centiares. Mise à prix 250 fr.

Total des mises à prix : 1,440 fr.

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, fo, ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Une MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

A LOUER PRÉSENTMENT DE LAISON

Rue de Bordeaux, 58 bis.

Comprenant sept pièces, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. BURBAU, rue Basse-Saint-Pierre.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lin-gerie de M^{lle} TAILLARD.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 44, Saumur.

M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lèves, demande, pour le 1^{er} novembre prochain, UN CLERC pouvant faire tous actes courants.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZÉMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX compliqués comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement de dérange-ment du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS CHUTE des CHEVEUX

2⁵⁰ 4^{fr.}

GRAND FLACON DOUBLE FLACON

LE SUBLIMIOR

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4^{fr.} 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉN^l A PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice 100 sous pli fermé.

SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts : « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPOT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra DE NICE

Le flacon 2 fr. 80	Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes	Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Ostier

En bonbonne de 3 kilog. le demi-kilog. 1 fr. 20	— de 5 kilog. 1 fr. 10
— de 10 kilog. 1 fr.	

ODELES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les emballages sont repris aux prix facturés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jonets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.